



MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANNÉ
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENTE
MIC2023-001

Identification de l'autorité compétente :

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Rennes-Bretagne

7, Place Hoche - CS 26428 - 35064 RENNES Cedex

SIRET : 183500032 00010

Code APE : 8899B

TVA Intracommunautaire : FR82183500032

Établissement public à caractère administratif (EPA), chargé principalement de l'aide sociale, de l'accueil des étudiants internationaux, du logement pour étudiants, de la restauration universitaire et de la vie culturelle étudiante.

La personne représentant le pouvoir adjudicateur est Monsieur Yann-Éric PROUTEAU le Directeur Général du CROUS de Rennes-Bretagne.

Contexte :

La société Mondial Relay, dont le siège social est situé au 1 avenue de l'horizon à Villeneuve d'Ascq (59650) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro de SIRET 385 218 631 00799.

Elle est représentée par son directeur général, Monsieur Quentin BENAULT, qui a fait part de son intention d'occupation de plusieurs espaces publics appartenant au CROUS de Rennes Bretagne en vue d'installer un locker sur chacun d'entre eux.

L'occupation de chaque locker sera de 5 ans à compter de leur date de réception.

En application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le CROUS de Rennes Bretagne prend acte de la manifestation d'intérêt spontané de la société mondial relay et s'assure, par la présente publicité, et avant signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de deux semaines suivant la publication de la présente publicité.

Plan de situation :

La société Mondial Relay propose l'installation d'un locker aux emplacements suivants du domaine public du CROUS de Rennes Bretagne :

- La cité universitaire Patton
12 Rue du Houx
35700 Rennes
- Le CROUS de Rennes Bretagne
7 Place Hoche
35000 Rennes
- Le restaurant universitaire l'Astrolabe
Université Rennes 1 – Campus de Beaulieu
35700 Rennes
- Le restaurant universitaire Le Métronome
Avenue de la Bataille Flandres-Dunkerque
35000 Rennes
- La résidence universitaire Languedoc
1 Avenue Sir Winston Churchill
35000 Rennes
- La résidence universitaire Beaulieu
9 rue Louis Arretche
35700 Rennes
- La résidence universitaire La Harpe
10 rue Doyen Denis Leroy
35700 Rennes
- La résidence universitaire Le Maine
8 Rue du Maine
35000 Rennes

Conditions juridiques de l'occupation :

Activité : chaque locker pourra être utilisé 24h sur 24 et 7 jours sur 7 par les étudiants dans le but de recevoir des colis via le réseau mondial relay.

Nature de l'autorisation d'occupation temporaire : L'occupation des espaces publics mentionnés ci-dessus sera formalisée via une convention d'occupation domaniale.

Durée de l'occupation : 5 ans à compter de la date de réception de l'installation.

Redevance d'occupation du domaine public : L'occupant versera une redevance annuelle à compter de la prise de possession des lieux. Cette redevance sera fixée dans la convention d'occupation domaniale.

Manifestation d'intérêt concurrente :

Les personnes intéressées devront transmettre leur manifestation d'intérêt concurrente par lettre recommandée avec accusé de réception aux coordonnées suivantes :

Monsieur Valentin Rivière
CROUS de Rennes Bretagne
Direction du Patrimoine
7 Place Hoche
CS 26428
35064 Rennes Cedex

Au plus tard le 14 septembre 2023 à 17h00

En cas de remise de plis contre récépissé, il est rappelé que les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Aucun envoi n'est autorisé par voie électronique ou par télécopie.

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- Une présentation de l'opérateur intéressé et ses coordonnées (adresse postale, courrier électronique...).
- Une présentation détaillée du locker sur les surfaces concernées dans le respect des conditions exposées dans le présent avis (dimensions des lockers, utilisation prévue pour les étudiants...).

Déroulement de la procédure :

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, le CROUS de Rennes Bretagne traiteront directement de la convention d'occupation domaniale décrite ci-dessus avec la société Mondial Relay.

Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai mentionné ci-dessus, un ou plusieurs opérateurs manifesterait leur intérêt pour leur intérêt pour occuper les parties du domaine public présentées dans le présent avis, il sera procédé, sans nouvelles publicités, à une procédure préalable, conformément à l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

A cette fin, un dossier sera adressé aux opérateurs ayant manifesté leur intérêt, les informant des modalités précises de la sélection préalable qui sera menée par les autorités compétentes, et du contenu des propositions à remettre.

Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires et les quartiers éventuelles peuvent être obtenus par demande auprès de :

Monsieur Valentin Rivière

Tél : 02 99 84 39 99

valentin.riviere@crous-rennes.fr

Toute demande orale (téléphonique) devra être ensuite formalisée par le demandeur.